

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 27 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Desplanches, Jacquart, Trapenard, et Mmes Delecroix et Martin

Excusés : Mmes Pétard, Senant, Tartière et Mr Bayot

Pouvoir : Mme Pétard à Mr Trapenard

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Delecroix a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Date de convocation : 20/10/2017

Date d'affichage : 07/11/2017

Avant de débiter la séance, M. Deschamps, Maire Adjoint, demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter les points « logements » et « commerces » à l'ordre du jour.

- Rectification de la Décision Modificative n°1

M. Deschamps fait part de la nécessité de rectifier la décision modificative n°1 du budget commune, votée le 2 juin dernier, suite à la vente du C15. En effet, les lignes relatives au virement entre section s'avèrent finalement erronées. Seule la ligne 024 pour 100 € est conservée.

Vote : le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

- Modification du tableau des effectifs

M. Deschamps indique que, suite à la restructuration du groupe scolaire, quelques modifications au sein des effectifs sont nécessaires :

- le poste d'Adjoint d'Animation, qui existait au Jardin d'Enfants pour 18,50 heures hebdomadaires, est ramené à 2 heures annualisées pour assurer la surveillance des élèves à l'interclasse et en fin de journée
- compte-tenu des tâches que réalise désormais Alexandra Pommier (entretien des bâtiments, service des repas à la cantine,...), création d'un poste d'Adjoint technique à 35 h afin de l'intégrer directement à la filière technique, et par conséquent, suppression du poste d'Adjoint administratif qu'elle occupait jusqu'ici
- suppression du poste d'Educateur de Jeunes Enfants qui permettait d'assurer la direction du Jardin d'Enfants

Il présente ainsi le nouveau tableau des effectifs :

| | | |
|---|---|----------------|
| Adjoint technique <i>titulaire</i> | 2 | 35/35 heures |
| Adjoint technique <i>titulaire</i> | 1 | 26,5/35 heures |
| Adjoint d'animation <i>contractuel</i> | 1 | 2/35 heures |
| Adjoint administratif <i>titulaire</i> | 1 | 28/35 heures |
| ATSEM Principal 2ème classe <i>titulaire</i> | 1 | 32/35 heures |

Vote : le Conseil Municipal approuve ces modifications

M. Deschamps fait observer que, sur le poste d'ATSEM, 8 h font l'objet d'une attribution de compensation pour le périscolaire et les TAP par la Communauté de Communes. Dans ces conditions, il précise que la commune a maintenant un effectif de 3,5 équivalents temps plein contre 5,5 en 2014.

- Astreintes adjoint technique

M. Claisse, Adjoint aux travaux, fait part de son désir d'instaurer un système d'astreintes, notamment en période hivernale, afin que l'employé communal puisse rester à la disposition de la mairie en cas d'annonce de chutes de neige.

Il précise toutefois que M. Accolas préfère bénéficier de repos compensateur plutôt que d'indemnités.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la mise en place d'astreintes selon les besoins.

- Encadrement des travaux communaux

M. Claisse souhaite évoquer différents points techniques :

> *ambroisie*

Il annonce tout d'abord qu'aucune présence d'ambroisie n'a été déclarée sur la commune mais que le développement de cette plante est toujours surveillé de près.

> *chardons*

Il rappelle également que la lutte contre les chardons est obligatoire. Des administrés ont d'ailleurs averti la mairie que leur fermier laissait les chardons envahir leur terrain. Il serait toutefois préférable qu'une solution amiable soit trouvée. M. Claisse se déplacera chez ses personnes afin de les aider dans leur démarche.

> *égouts*

Il annonce aussi que des habitants de la Place de la Liberté se sont plaints d'odeurs d'égouts dans leur maison depuis que la réalisation des travaux d'assainissement. Il explique alors que l'employé municipal s'est régulièrement rendu sur place pour constater les faits et rencontrer les personnes concernées. Il a déposé de la graisse dans les regards afin de les rendre étanche. La société Alzin est également entrée en contact avec elles. L'affaire suit son cours.

> *travail de l'employé communal*

M. Claisse souhaiterait enfin que l'organisation du travail de M. Accolas soit encore améliorée :

- en premier lieu, avoir toutes les informations en priorité pour optimiser toutes les tâches

- pour réaliser quelques économies de carburant et suivre l'utilisation du véhicule de la commune, un carnet de bord devra désormais être rempli systématiquement, tous les jours, par les utilisateurs
- pour plus de rigueur et afin d'être tenu informé de l'évolution du travail, une liste des tâches sera établie régulièrement que par M. Claisse et suivie, chaque matin en mairie à 9 h, par M. Accolas
- chaque achat devra désormais nécessiter un bon de commande qui sera établi en mairie, avec l'accord de M. Claisse
- M. Accolas devra également utiliser davantage son téléphone portable en veillant les appels qu'il aurait pu manquer et en prenant régulièrement connaissance des éventuels messages

L'ensemble de ces instructions apparaîtra en annexe de sa fiche de poste afin de leur donner un caractère officiel.

- Convention d'adhésion au service de médecine préventive

M. Deschamps indique que la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion vient d'être dénoncée pour être mise à jour.

Celle-ci tient notamment compte d'une périodicité de deux ans pour tous les agents. Des surveillances médicales particulières et des visites complémentaires pourront toutefois être possibles.

La nouvelle convention est signée pour une période d'un an à partir du 1^{er} janvier 2018 et sera renouvelée de façon tacite.

Vote : les membres du Conseil autorisent le Maire, à l'unanimité, à signer ladite convention.

- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2016

M. Deschamps indique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce dernier est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Vote : le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce rapport et décide de le mettre en ligne

- Fonds de concours sur la « Mise en valeur des communes » de la Communauté de Communes

M. Deschamps annonce qu'un fonds de concours de 250 000 € va être réparti entre les 61 communes de l'intercommunalité selon les critères suivants :

- population (40 %)
- longueur de la voirie communale (40 %)
- potentiel financier (20 %)

soit 3 536 € pour Lalizolle qui présentera son programme de travaux de voirie 2017 à l'appui.

Vote : le Conseil Municipal autorise M. Deschamps à présenter cette opération et à solliciter l'aide

- Programme de travaux

Pour 2017, M. Deschamps précise que la deuxième tranche des travaux de la mairie est presque terminée. Il ne reste plus que la réalisation de l'enduit du bâtiment des archives et l'arasement des cheminées.

S'y rajoute également la création d'un escalier en ciment pour le logement « de La Poste » à la place de l'existant en bois qui commençait à devenir dangereux.

La réception des travaux d'assainissement a eu lieu en septembre avec l'obtention d'une garantie jusqu'à la fin 2018.

Les travaux de voirie débuteront dans les jours à venir avec l'entreprise Semonsat.

M. Deschamps rappelle que, pour 2018, le programme le plus important concernera la réhabilitation de l'école. La préparation de l'appel d'offres, avec l'aide des services de la Communauté de Communes et du tableau descriptif réalisé par M. Claisse, est en cours. L'ensemble des travaux, qui devront être terminés pour le 15 août 2018, se décompose en 8 lots :

- nettoyage des toitures
- peintures des façades et des barrières
- installation d'un placard dans la salle de motricité
- peintures intérieures
- changement du sol de la salle de motricité et, en option, de la salle de classe
- installation d'une VMC et d'une alarme incendie
- installation de WC pour enfants et de thermostatiques pour les radiateurs
- remplacement des doubles vitrages

soit un coût total estimé, en première approximation, à 60 - 70 000 € HT qui pourrait être subventionné à hauteur de 80 %.

L'appel d'offres devrait être publié début novembre et l'ouverture des plis devrait se tenir en décembre.

M. Desplanches fait part de son scepticisme face, notamment, à l'avenir incertain de l'école. M. Deschamps explique que si les travaux ne sont pas exécutés, l'école sera forcément condamnée et qu'il s'agit en plus de travaux de réhabilitation et d'entretien du patrimoine. M. le Maire indique, quant à lui, que ces travaux sont également réalisés à la demande des instituteurs et que l'avenir de l'école en dépend.

En ce qui concerne les travaux de voirie, Lalizolle pourra bénéficier, en 2018, du seul programme de solidarité pour les communes les plus défavorisées du département ce qui lui permettra de prétendre à une subvention de 50 % pour un montant plafonné à 10 000 €. Est envisagée la réhabilitation des deux carrefours des chemins de Chalouze.

Quant à la remise en état de la sapinière, le broyage étant maintenant terminé, la replantation en acacias pourra avoir lieu au printemps 2018.

M. Deschamps évoque également la remise en place du carré sacré du monument aux morts, l'élagage de la haie du terrain de foot, l'achat de jeux pour enfants, l'installation d'un radar pédagogique à Boënat et l'acquisition d'un destructeur de documents pour la mairie.

- Logement de l'école

Le dysfonctionnement de plusieurs robinets thermostatiques a été signalé lors de l'état des lieux de sortie de l'ancienne locataire du logement de l'école. Les pièces pourront être changées ce qui permettrait désormais, à la nouvelle occupante, de réguler la température de l'appartement, et par conséquent, de faire quelques économies. C'est pourquoi, M. Deschamps propose de revoir le montant de ses charges de chauffage à la baisse en les passant de 97 à 70 € / mois.

Vote : le Conseil Municipal approuve cette offre à l'unanimité.

- Commerces

L'activité de l'épicerie arrive, certes, dans une période plus difficile mais la clientèle semble tout de

même rester fidèle. Mr Couvert vient, quant à lui, de trouver un poste au Conseil Départemental, localisé au collège de Bellenaves, ce qui va consolider l'avenir du commerce dans les conditions prévues.

Le bail du logement du restaurant vient d'être résilié et ce qui a permis de déclarer les créances correspondantes au mandataire judiciaire. La vente aux enchères du matériel et du mobilier devrait être programmée avant la fin de l'année. A partir de là, la commune pourra reprendre possession des lieux.

- Personnel communal

Le congé de grave maladie de Mme Leonard est arrivé à son terme le 14 octobre dernier. Celle-ci devra alors subir une nouvelle expertise médicale le 6 novembre. Le rapport sera traité ensuite par la Commission de Réforme le 14 novembre prochain.

M. Ribeyron, malgré son inaptitude, est toujours maintenu en accident de service, et ce jusqu'à sa prochaine intervention chirurgicale prévue en début d'année prochaine.

- Recensement de la population 2018

M. Deschamps rappelle que le recensement INSEE de la population se tiendra du 18 janvier au 17 février prochain et qu'il est temps, désormais, de désigner l'agent qui réalisera la collecte.

Compte-tenu de l'enveloppe attribuée à la commune pour effectuer cette enquête (750 €) et du temps qu'il est nécessaire d'y passer, M. Deschamps propose de nommer Mme Alexandra Pommier comme enquêtrice et rappelle que Mme Sophie Bernat sera, quant à elle, coordinatrice.

Vote : l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité.

- Questions diverses

> *pose des panneaux de limitation de tonnage*

L'arrêté de circulation limitant le passage des engins à 17 tonnes ayant été pris en mars dernier pour certains chemins, M. Desplanches demande si la pose des panneaux correspondants est bientôt prévue. Il est convenu que ce problème sera réglé par M. Claisse.

> *repas des aînés*

Le repas offert par le CCAS aux aînés de la commune se déroulera cette année le 10 décembre. Il sera confectionné par les gérants de l'épicerie pour un budget de 20 € par personne hors boisson.

> *décorations de Noël*

M. Desplanches souhaiterait savoir si la location d'illuminations de Noël ne serait pas plus intéressante, notamment pour avoir une décoration des rues plus harmonieuse et, pourquoi pas, pouvoir l'étendre au bourg de Boënat. Cette proposition semble difficile à tenir.

> *bilan du gîte*

M. Deschamps présente un graphique sur l'évolution des nuitées et constate que leur nombre a légèrement baissé depuis quelques années. Cependant, grâce à la hausse des tarifs votée en 2015, le chiffre d'affaires du gîte a augmenté. L'année 2017 est même une année record.

> *spectacles pour enfants*

M. Deschamps annonce que la troupe de cirque Circo Lamberty reviendra les 24 et 25 novembre prochains à Lalizolle. Des tickets, offerts par le CCAS, seront distribués à tous les enfants de l'école.

Un spectacle de fin d'année aura également lieu le 22 décembre à l'école. Il sera pris en charge par la

commune pour un budget de 550 €.

> *logements Allier Habitat*

M. Deschamps indique que deux pavillons HLM du lotissement se sont libérés à la rentrée : l'un vient de se louer et l'autre est encore disponible.

> *journée du Maire*

M. le Maire fait part de son souhait d'accorder, à tous les agents de la commune, une journée de congé supplémentaire par an qui pourra être prise quand bon leur semblera.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.